



Diminution du salaire

Par hervejean55

Bonjour

Ma fille travaille en tant que aide puéricultrice depuis plusieurs années pour Familles Rurales

Hier elle a reçu un mail, comme toutes ses collègues, mail envoyé par le directeur général, leur informant que leur salaire a baissé sur leur dernier bulletin

Les raisons invoquées sont les suivantes

1) la société a changé de prestataire et ce dernier a mis en avant d'équilibrer certaines charges entre employeur et salariés

2) l'État a relevé le montant du PMSS ce qui induit une augmentation de la mutuelle et donc une augmentation de la partie supportée par le salarié

Aucun autre renseignement n'est apporté sur le mail, sauf qu'il faut contacter le directeur par courrier pour avoir de plus amples informations

Que pensez vous de cette manière de faire ?

Hervé Jean

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le salaire net qui a diminué par suite de l'augmentation des cotisations sociales.

Le salaire brut n'a pas changé ?

Par hervejean55

bonjour

D'après leur mail, c'est le salaire net qui est diminué, mais nous n'avons pas pour l'instant le bulletin de payes. De combien ?

Aussi je ne trouve pas normal que les charges soient régularisées entre employeur et salarié la aussi sans aucune consultations, et de combien ??

merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Les cotisations sociales sont imposées par la législation, il n'y a pas de concertation.

Consultez les délégués du personnel.

Par Prana67

Bonjour,

Le point 1 mérite des précisions. Un prestataire ne peut pas décider de modifier le salaire.

Le point 2 est "correct". Si la mutuelle augmente, la part salariale de la mutuelle augmente et du coup le net diminue.